Éducation et formation: programme eLearning 2004-2006 d'intégration des technologies de l'information

2002/0303(COD) - 17/03/2003

La commission a adopté le rapport de M. Mario MAURO (PPE-DE, I) qui modifie cette proposition relevant de la procédure de codécision (première lecture). Les principaux amendements concernent les points ci-dessous : - compte tenu de l'ambitieuse envergure de ce programme pluriannuel et du fait que l'e-learning compte parmi les priorités politiques de l'UE, son budget devrait être porté de 36 millions d'euros à 54 millions d'euros. La commission fait observer que le montant des fonds affectés à l'action préparatoire s'élève d'ores et déjà à 17 millions d'euros par an et que le programme devrait au minimum être mis en ·uvre sur la même base financière; - la clef de répartition des dépenses entre les cinq domaines couverts par le programme devrait être modifiée : la lutte contre la fracture numérique ne devrait pas compter pour plus de 10% du budget total (au lieu de 25% comme le propose la Commission) tandis que le jumelage électronique (e-twinning) devrait intervenir pour quelque 40% et non 25% comme proposé initialement; - les projets de jumelage électronique devraient également concerner les écoles primaires et les fonds affectés à ces actions devraient se répartir de manière approximativement égale entre écoles primaires et secondaires; - l'e-twinning devrait comporter deux niveaux : le premier concerne la formation et le perfectionnement professionnel des enseignants visant à l'échange de bonnes pratiques entre les enseignants des différents États membres ou la création d'universités virtuelles destinées à mettre les connaissances à jour, le second concerne les étudiants, avec pour objectif l'échange d'expériences entre établissements concernant des objectifs spécifiques d'apprentissage en vue de la diffusion de bonnes pratiques, de la création d'une banque de données de matériel didactique, etc.; - l'accent devrait, en général, être mis davantage sur la formation des enseignants, notamment en veillant à inclure dans le programme le développement de programmes européens de formation des enseignants dans le cadre de la ligne d'action "campus virtuels européens"; - le programme devrait également avoir pour objectif de promouvoir le développement de logiciels, contenus et services européens multimédias de haute qualité, afin de réduire la dépendance vis-à-vis des logiciels de fabrication américaine; - les projets visant à lutter contre la fracture numérique devraient être spécialement axés sur la dimension de genre et sur les besoins des immigrants, des habitants des zones rurales et des handicapés; - il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'expérience acquise en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada en matière de réseaux de "e-learning" et, en conséquence, les fonds affectés au remboursement des frais de voyage des experts venant de pays tiers devront être augmentés.